

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016.

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Quartier Chemin Vert - Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier Chemin Vert - Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier Chemin Vert annexé à la présente délibération ;

DIT que le projet de protocole annexé pourra faire l'objet de compléments techniques ;

DECIDE de lancer, dès signature du protocole, une étude permettant de définir la stratégie immobilière pour le quartier Chemin Vert ;

PRECISE que les études complémentaires font l'objet d'un financement de l'ANRU dans le cadre du présent protocole ;

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer le protocole, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Avenant n°4 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, la Communauté urbaine de Caen la mer, la Région Normandie et le syndicat mixte ports normands associés**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n°1 au mandat n° 4 entre le groupement de commandes et la SPLA Caen – Presqu'île, prolongeant le dit mandat de 9 mois en portant son échéance en mars 2018 et transférant une dépense de 45 000 € prévue sur le poste "communication" vers le poste "rémunération de la SPLA" alors porté à 55 000 € HT ;

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de groupement de commandes prolongeant celle-ci de 12 mois, portant son échéance en mars 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants et toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **ZAC La Folie Couvrechef - Rue des Mouettes - Cession d'un terrain à la SAS IRFA Initiative Développement pour la réalisation de l'école E2SE**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession au profit de la SAS IRFA Initiative Développement, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé rue des Mouettes dans la ZAC La Folie-Couvrechef, à prendre aux dépens de la parcelle actuellement cadastrée IE 85, d'une superficie de 5 145 m² (sous réserve du document d'arpentage) pour la construction de l'école de service aux entreprises E2SE ;

FIXE les droits à construire affectés à la parcelle à 2 368 m² de surface de plancher ;

FIXE le prix de cession des droits à construire à 100 € HT /m² de surface de plancher ;

INDIQUE que sur ces bases, le prix de cession ressort à 236 800 € HT, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur ;

DIT que le prix sera réajusté en cas d'évolution à la hausse du nombre de m² de surface de plancher du programme d'ici la livraison ;

PRECISE la création de servitudes sur la parcelle à céder :

- Les allées piétonnes existantes de part et d'autre du terrain, en limite est et ouest, intégrées à l'emprise foncière cédée, sont grevées d'une servitude de passage piéton public ;
- L'existence de réverbères dans les deux allées conduit à créer une servitude de passage de réseau pour éclairage public ;
- L'existence d'un réseau France télécom en sous sol de l'allée Est conduit la aussi à créer une servitude de passage de réseau France télécom ;
- Des réseaux de gaz et d'électricité sont identifiés en partie sud de la parcelle et constituent eux aussi une servitude pour passage de réseaux ;
- Un poste de transformation électrique est implanté dans la construction de l'école et générera une servitude de passage de réseau ERDF sous l'allée Est pour alimenter les autres parcelles du site.

INDIQUE que :

- Les constructions réalisées dans la ZAC La Folie-Couvrechef ne sont pas assujetties à la Taxe d'Aménagement ;
- Les travaux de viabilité tertiaire et les frais de raccordement aux réseaux publics sont à la charge de l'acquéreur ainsi que les différentes formalités nécessaires à l'établissement de l'acte notarié.

Afin d'accompagner les cheminements piétons et de tenir compte du cadre paysager du pied de la Colline aux Oiseaux, l'opérateur réalisera en limite est et ouest de la parcelle à acquérir, le long des allées piétonnes, et en limite sud, en bordure de la place centrale, une bande engazonnée non close, libre de tout obstacle.

- La ville impose à l'acquéreur que les arbres existants sur la parcelle, le long de l'allée ouest, soient maintenus.

STIPULE que la présente délibération sera considérée comme nulle et non avenue si la signature de l'acte n'est pas intervenue dans un délai d'un an maximum ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente, laquelle devra intervenir avant la fin de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Pôle enfance-Jeunesse Lemiere : Adoption du programme - Lancement de la procédure de désignation d'une maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme pour les travaux de réalisation du Pôle enfance – jeunesse Lemière pour un montant global d'opération estimé à 4 750 000 € TTC ;

SOLLICITE auprès de tous ses partenaires, toutes subventions au taux le plus élevé susceptible d'être attribuées pour cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces subventions ;

DECIDE de lancer la procédure concurrentielle avec négociation pour la désignation du Maître d'œuvre ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Subvention restauration scolaire aux écoles privées**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la reconduction de l'aide à la restauration scolaire, sous la forme d'aide financière en fonction du quotient familial ;

DIT que le détail des aides à partir de l'année scolaire 2016/2017 et en l'absence de modification de la grille tarifaire dans les écoles publiques est celui référencé ;

INDIQUE que le quotient familial de référence sera celui du mois d'août qui précède la rentrée scolaire et que seuls les enfants résidant à Caen et présents à l'effectif déclaré de rentrée (date butoir 15 octobre) seront concernés. Aucune révision de situation ne pourra être effectuée en cours d'année sans accord préalable de la Ville de Caen ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget sur la ligne de crédit dédiée à l'aide à la restauration scolaire dans les écoles privées sous contrat d'association.

Adopté à l'unanimité.

M. DURON, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD s'étant abstenu(s)

- **Projet Educatif Global - Action de prévention orthophonie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat pour l'action de prévention en orthophonie

DÉCIDE l'attribution d'une subvention de 6 744 € au réseau NormanDys ;

AUTORISE Monsieur le Maire de Caen ou son représentant à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées - Adoption et transmission du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) au titre de l'année 2015**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité au titre de l'année 2015.

AUTORISE le Maire à transmettre le rapport d'activités au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental consultatif des Personnes Handicapées du département.

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution d'un groupement de commandes entre Caen-la-Mer, les villes de Caen, Fleury-sur-Orne et Ifs en vue de la passation d'un marché pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de mobiliers urbains**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Adopté à l'unanimité.

- **Mémorial de Caen - Décision sur le principe de Délégation de Service Public - Lancement de la procédure de délégation**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe d'exploitation du Mémorial de Caen dans le cadre d'une délégation de service public ;

APPROUVE les caractéristiques principales de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport ;

DONNE son accord pour lancer une procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du Mémorial de Caen ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

Adopté à l'unanimité.

M. BRUNEAU, M. NICOLLE, Mme BOUTÉ, Mme BARILLON, Mme BOURHIS, Mme CALMÉ-GUILLOU, M. DURON ne prenant pas part au vote

- **Éclat(s) de rue #3 - Présentation et demandes de subventions**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le déroulé de la Saison des Arts de la Rue ;

SOLLICITE dans le cadre de cette nouvelle saison le Conseil Départemental du Calvados, le Conseil Régional de Normandie, l'ODIA, Spectacle Vivant en Bretagne, l'Espace Mendès France à Poitiers, la SACD, la MATMUT, ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou tous documents se rapportant à ces subventions ainsi que tous documents se rapportant au festival.

Adopté à l'unanimité.

- **Abandon de créance au bénéfice de l'association Baraka productions**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renoncer à la créance d'un montant de 2 505,56 € correspondant au reste dû par l'association Baraka Productions des frais de fluides pour les années 2012 et 2013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées - Janvier 2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

ORIENTATION CAENNAISE : 500 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 150 €)

ENTENTE NAUTIQUE CAENNAISE : 3 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 800 €)

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES : 5 000 €

TOUR DE NORMANDIE CAEN ORGANISATION : 20 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 9 000 €)

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Établissement public de santé mentale de Caen (E.P.S.M) - Convention de partenariat pour le développement des activités physiques et sportives à destination des patients**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'établissement public de santé mentale de Caen pour la mise en place d'activités sportives au bénéfice des patients ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - La Butte - Dénomination du local utilisé par l'association en hommage à Jacques HARENG**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle dénomination « Complexe sportif Jacques Hareng » pour l'ensemble formé par le gymnase anciennement dénommé Robillard et le stade anciennement dénommé Le Chatelier.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal : Tableau des emplois permanents au 1er janvier 2017**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE la transformation et la suppression d'emplois au regard des recrutements, des réussites à concours, des changements d'organisation et des commissions administratives paritaires, soit 117 emplois ;

AUTORISE la suppression d'emplois liée à la création de la communauté urbaine, soit 396 emplois ;

ADOpte le tableau des emplois permanents de l'administration municipale au 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente aux enchères de véhicules et de matériels 2016**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre les véhicules et matériels réformés annexés à la présente délibération ;

PREND ACTE du montant des ventes qui s'élève à 32 120 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces ventes.

Adopté à l'unanimité.

- **Commission d'appel d'offres des groupements de commandes - Désignation des membres**

Le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation ;

DECIDE de désigner pour représenter la Ville de Caen dans les commissions d'appel d'offres de groupement de commandes, lesquelles pouvant aussi se réunir en jury, les personnes ci-après :

- M. Michel LE LAN (titulaire)
- Mme Emilie FREYMUTH (suppléant)

DIT que cette désignation vaut jusqu'à la fin du présent mandat, sauf si pour un dossier particulier le conseil municipal en décidait autrement ;

RAPPELLE que, selon l'objet du groupement de commandes, il sera également possible de recourir à la commission d'appel d'offres du coordonnateur si la convention de groupement le prévoit ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Partelios Habitat- Acquisition en Vefa de 24 logements 14 et 16 rue du moulin au Roy - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 860 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%.**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 860 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 55371 constitué de 2 lignes du Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération. Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Partelios habitat - Opération d'extension du foyer le Tremplin avenue du Calvados - Garantie d'emprunt d'un montant de 700 000.00 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 700 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 55294 constitué de 1 ligne de Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération. Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 31 JANVIER 2017.